

**Annexe IV : INTITULES DES POSTES ET COMMENTAIRES - Mouvement intra départemental 2020**

**ATTENTION, NE PAS CONFONDRE ZEP ET REP. LES ECOLES DITES « ZEP » NE SONT PAS EN EDUCATION PRIORITAIRE**

NATURE	SPECIALITE	LIBELLE	COMMENTAIRES
ANIM.INF	T.R.E.	Animateur informatique	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF TRE après avis favorable d'une commission d'entretien
ANIM.SOU	- COORD REP - COORD REP +	-Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire - Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire plus	Postes accessibles après avis favorable d'une commission d'entretien
BED. SPE.CO	OPTIONS A, B,C	Enseignant spécialisé coordonnateur	Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée, après avis favorable d'une commission d'entretien
CL. RELAIS		Classe relais ou Atelier relais	Postes accessibles après avis favorable d'une commission d'entretien
ULEC	DIVERSES OPTIONS	ULIS ECOLE	Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée
CPD		Conseiller pédagogique adjoint à l'ENEA	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF après avis favorable d'une commission d'entretien et sur avis de l'ENEA.
CP12		Enseignant en CP 100% de réussite	Groupe de CP en REP ou REP+ - Les enseignants affectés sur ce type de poste ne seront pas systématiquement en charge des groupes.
CE12		Enseignant en CE1 100% de réussite	Groupe de CE1 REP et REP+ - Les enseignants affectés sur ce type de poste ne seront pas systématiquement en charge des groupes.
CP.ADJ.IEN		Conseiller pédagogique adjoint à l'EN	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF après avis favorable d'une commission d'entretien
CP.AR.PL.		Conseiller pédagogique arts plastiques (arts visuels)	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF A.P. après avis favorable d'une commission d'entretien
CP.EDU.MU		Conseiller pédagogique éducation musicale	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF E.M. après avis favorable d'une commission d'entretien
CP.LANG.ET		Conseiller pédagogique langues étrangères	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF L.V. après avis favorable d'une commission d'entretien
DECH.DIR.		Décharge direction	Classe (élémentaire ou maternelle) du directeur (ou de la directrice) qui est déchargé en totalité afin d'assurer les tâches liées à l'emploi. Le niveau de la classe n'est pas précisé
DECH.DIR.S	DIVERSES OPTIONS	Décharge de direction spécialisée	Décharge de direction en école spécialisée – Accessible aux enseignants spécialisés de l'option
DIR.APP.EL DIR. APP.MA		Direction d'école application élémentaire ou maternelle	Accessible avec la liste d'aptitude
DIR.EC.ELE DIR. EC.MAT		Directeur d'école élémentaire ou maternelle	Accessible avec la liste d'aptitude
DIR.EL.SP		Directeur élémentaire spécialisé	Accessible avec la liste d'aptitude
ENS.APP.EL ENS. APP. MA	application	Enseignant application élémentaire Enseignant application maternelle	Postes accessibles aux titulaires du CAFPEMF

<b>ENS. CL. ELE</b> <b>ENS. CL. MA</b>		Enseignant classe élémentaire Enseignant classe maternelle	Classes à l'année. Le niveau de classes n'est pas précisé
<b>NATURE</b>	<b>SPECIALITE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>ENS.CL.MA</b>	<b>CL EX PEDA</b>	Dispositif scolarisation des enfants de moins de trois ans	Postes accessibles prioritairement aux enseignants de l'école. Dans le cas où le poste ne serait pas pourvu par un enseignant de l'école, l'affectation se fera au barème à titre provisoire pour un an.
<b>UEM ou UEE</b>	<b>DIVERSES OPTIONS</b>	Unité d'enseignement maternelle (M), ou élémentaire (E) - enseignant classe spécialisée	Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée
<b>ENS.CPUE</b>	<b>OPTION D</b> <b>OPTION C</b>	Coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement	Postes accessibles aux enseignants spécialisés après entretien avec l'IEN ASH - 21 <sup>ème</sup> circonscription
<b>INI.ET.ELE.</b>	<b>PRIMO ARRI</b>	Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)	Unité pédagogique rattachée à une école principale, le service étant effectué dans cette école et éventuellement dans une ou plusieurs écoles secondaire. Fiche de candidature. Se référer à la notice « Instructions complémentaires à la liste des postes »
<b>INI.ETR.EL</b>	<b>COURS RATT</b>	Classe Initiation Etrangers	Cours de rattrapage intégré. Elèves non scolarisés antérieurement (N.S.A.)
<b>INST SEGPA ISES</b>		Enseignant spécialisé dans le 2 <sup>nd</sup> degré	Postes en SEGPA et EREA - N.B. : les postes de SEGPA sont implantés dans les collèges
<b>INSTIT INT</b>		Educateur en internat	Postes implantés en EREA
<b>INSTIT SPE IS</b>	<b>OPTION F</b>		Postes implantés à la maison d'arrêt de Fresnes
<b>RASE</b>	<b>G172 (ex OPTION G)</b>	Maître G réseau – Aide à dominante relationnelle	
<b>MAITRE SUP</b>	<b>PDMQDC</b>	Plus de maîtres que de classes	PDMQDC : Postes accessibles prioritairement aux enseignants de l'école. A défaut, ce poste est accessible à tout autre enseignant après avis circonstancié de l'IEN de la circonscription d'accueil.
<b>MDPH</b>		Maison Départementale des Personnes Handicapées	Postes accessibles aux enseignants spécialisés après avis favorable d'une commission d'entretien
<b>REFERENT</b>		Enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés	Postes accessibles aux enseignants spécialisés après avis favorable d'une commission d'entretien
<b>RASE</b>	<b>G0173 (EX OPTION E)</b>	Regroupement d'adaptation- Aide à dominante pédagogique	Regroupement d'adaptation en réseau

NATURE	SPECIALITE	LIBELLE	COMMENTAIRES
RE. BRI. ASH		Remplacement brigade ASH	Accessible aux enseignants non spécialisés (remplacements des stagiaires CAPPEI en priorité et tout autre remplacement)
STAGIAIRE STGF			<b>Postes réservés uniquement aux professeurs des écoles stagiaires (étudiants fonctionnaires stagiaires 2018-2019).</b>
TR formation continue		Remplaçants formation continue	
TIT.R.BRIG		Remplaçants	
U.P.I.	DIVERSES OPTIONS	Enseignant spécialisé en ULIS (ex UPI)	Postes accessibles aux enseignants spécialisés
TRS		Titulaire de circonscription	Les enseignants affectés en qualité de titulaire de circonscription obtiendront un regroupement de postes-classes fractionnés en phase d'ajustement.
TDEP		Titulaire de zone	Les enseignants affectés en qualité de titulaire d'une zone seront affectés sur un poste-classe entier en phase d'ajustement.

**ATTENTION, NE PAS CONFONDRE ZEP ET REP. LES ECOLES DITES « ZEP » NE SONT PAS EN EDUCATION PRIORITAIRE**